



Mémoire

Deuxième évaluation environnementale stratégique sur la mise en valeur durable des hydrocarbures en milieu marin (EES2)



Regroupement national
des conseils régionaux
de l'environnement

En collaboration avec les CRE
Côte-Nord, Gaspésie-Îles-de-la-
Madeleine et Bas-Saint-Laurent

Janvier 2012

La **force d'un réseau** au service
de l'**environnement** et du **développement durable**



Rédaction :

Luce Balthazar, directrice générale
CRE Bas-Saint-Laurent

Philippe Bourke, directeur général
RNCREQ

Sébastien Caron, directeur général
CRE Côte-Nord

Caroline Duchesne, directrice générale
CRE Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Révision :

Isabelle Poyau
Coordonnatrice, RNCREQ

Édition :

Anne-Marie Gagnon
Responsable des communications, RNCREQ

Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ)

50, rue Sainte-Catherine Ouest
Bureau 380
Montréal (Québec) H2X 3V4
514 861-7022

Table des matières

| | |
|---|----|
| Présentation du RNCREQ | 1 |
| Présentation des CRE Côte-Nord et Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine | 2 |
| Intérêt du RNCREQ pour le secteur de l'énergie | 2 |
| Vision pour le développement durable du secteur de l'énergie | 3 |
| Commentaires sur le rapport préliminaire de l'EES2 | 5 |
| Recommandations | 10 |

Présentation du RNCREQ

Les conseils régionaux de l'environnement (CRE) existent au Québec depuis plus de trente-cinq ans. Dès les années 70, au Saguenay-Lac-Saint-Jean et dans l'Est-du-Québec, des groupes environnementaux se sont réunis pour créer un organisme régional de concertation en environnement. À partir de la fin des années 80, c'est au tour des régions de Québec, de l'Estrie, de la Montérégie, de l'Outaouais, de Chaudière-Appalaches, de Lanaudière et de la Côte-Nord de fonder leur CRE.

Présents aujourd'hui sur tout le territoire (sauf dans le Nord-du-Québec), les seize CRE interviennent en faveur de la protection et de l'amélioration de l'environnement à l'échelle de chacune des régions administratives du Québec. Par leurs actions, ils cherchent à favoriser l'intégration des préoccupations environnementales dans les processus de développement régional. Pour eux, ce développement doit se faire dans le respect de la capacité de support des écosystèmes, une condition essentielle au développement durable.

Les CRE sont des organismes autonomes, issus du milieu, reconnus comme des interlocuteurs privilégiés du gouvernement sur les questions environnementales.

Les CRE sont des organismes autonomes, issus du milieu, reconnus comme des interlocuteurs privilégiés du gouvernement sur les questions environnementales. En 2010, les CRE comptent ensemble près de 2 000 membres. En tenant compte des réalités locales et régionales, les CRE privilégient l'action, la concertation, l'éducation, l'information, la sensibilisation et la veille environnementale pour atteindre leurs objectifs. Ils défendent des valeurs fondamentales comme la solidarité, l'équité et le respect.

Le RNCREQ : un réseau unique, un acteur influent dans le domaine de l'environnement au Québec

Fondé en 1991, le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) a, quant à lui, pour mission de contribuer au développement et à la promotion d'une vision nationale du développement durable au Québec, de représenter l'ensemble des CRE et d'émettre des opinions publiques en leur nom. Le RNCREQ œuvre dans la plupart des grands dossiers environnementaux (changements climatiques, matières résiduelles, gestion de l'eau, énergie, forêts, agriculture, etc.)

Le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) a pour mission de contribuer au développement et à la promotion d'une vision nationale du développement durable au Québec, de représenter l'ensemble des CRE et d'émettre des opinions publiques en leur nom.

Présentation des CRE Côte-Nord et Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

En tant qu'organisme régional ayant comme mission la protection de l'environnement et la promotion du développement durable sur l'ensemble de la région administrative de la Côte-Nord, le **CRE Côte-Nord** (CRECN) a porté un grand intérêt aux questions énergétiques en général et aux évaluations environnementales stratégiques concernant les bassins du Saint-Laurent en particulier. Le CRECN est impliqué depuis plusieurs années dans une démarche de réduction de la dépendance au pétrole ainsi que dans une lutte aux changements climatiques et, connaissant les enjeux environnementaux côtiers et marins sur son territoire, il est à même de comprendre les dynamiques et enjeux possibles liés à la mise en valeur des hydrocarbures en milieu marin. Aussi, le CRECN estime important de faire connaître ses préoccupations dans le cadre de l'ÉES2.

Le développement durable régional constitue le leitmotiv du **CRE Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine** (CREGÎM), et l'utilisation d'énergie renouvelable s'inscrit dans un développement durable. Par conséquent, le CREGÎM porte un intérêt particulier au dossier des hydrocarbures étant donné les impacts majeurs qu'aura le développement de l'industrie gazière et pétrolière tant du point de vue socio-économique qu'écologique. L'analyse des impacts positifs et négatifs prend tout son sens pour un choix de société éclairé. Devant la nécessité de respecter l'ensemble des critères relatifs au développement durable dans la mise en œuvre des projets futurs, le CREGÎM accorde donc à ce dossier, toute l'attention qu'il mérite.

Intérêt du RNCREQ pour le secteur de l'énergie

Tout en adhérant à une éthique de la « durabilité », donc centrée sur la pérennité des ressources, le RNCREQ souscrit également à une éthique de la « responsabilité ». Ainsi, le développement doit prioritairement accroître le mieux-être des personnes et des collectivités. Par conséquent, le RNCREQ favorise les projets qui contribuent au renforcement des réseaux de relations entre les personnes, la société et l'environnement. Aussi, il adhère à une proposition de développement guidée par un projet social global, lequel renforce la participation responsable de tous les membres de la société. C'est d'ailleurs dans cette optique qu'il a initié la démarche des [Rendez-vous de l'énergie](#), qui vise à promouvoir un tel projet de société.

En matière de production énergétique, le RNCREQ se positionne en faveur du développement de filières propres et renouvelables. Il souscrit à une vision à long terme du développement de l'énergie qui contribue à la vitalité économique du territoire tout en répondant aux principes du respect de l'environnement et d'équité entre les peuples et les générations. Aussi, il rappelle la nécessité d'opter dès aujourd'hui pour des choix

énergétiques qui évitent l'exploitation et l'importation de ressources épuisables, bon marché et polluantes. Dans cette perspective, le RNCREQ considère que le développement de sources d'énergies locales et propres, allié à une politique de la conservation d'énergie et à des efforts rigoureux de planification de l'offre et de la demande (incluant les enjeux de transport et d'occupation du territoire) assureront au Québec l'approvisionnement et la fiabilité en énergie dont il a besoin.

C'est en contrepoint de ses objectifs et de sa philosophie du développement durable que le RNCREQ considère le dossier du développement de la filière des gaz de schiste au Québec comme très important.

En matière de production énergétique, le RNCREQ se positionne en faveur du développement de filières propres et renouvelables. Il souscrit à une vision à long terme du développement de l'énergie qui contribue à la vitalité économique du territoire tout en répondant aux principes du respect de l'environnement et d'équité entre les peuples et les générations.

Vision pour le développement durable du secteur de l'énergie

Les CRE appuieront les projets qui participent au développement des régions, à la réduction de la pollution atmosphérique, à la lutte aux changements climatiques, à l'amélioration de la santé humaine, à l'accroissement de la sécurité énergétique, à la création d'emplois et au positionnement favorable des entreprises québécoises.

Conformément à leur mission, les CRE doivent s'assurer que les choix de production, de distribution et de consommation d'énergie s'effectuent dans une perspective de développement durable et d'équité intergénérationnelle. Ils appuient les projets qui participent au développement des régions, à la réduction de la pollution atmosphérique, à la lutte aux changements climatiques, à l'amélioration de la santé humaine, à l'accroissement de la sécurité énergétique, à la création d'emplois et au positionnement favorable des entreprises québécoises.

Pour le RNCREQ, il ne fait pas de doute que le secteur de l'énergie est un important facteur de développement des sociétés, notamment parce qu'il entraîne généralement d'importantes retombées économiques et permet la création d'emploi de qualité. Toutefois, ce secteur est aussi responsable des plus importants problèmes environnementaux auxquels la planète entière est confrontée (épuisement des ressources, changements climatiques, pollution atmosphérique, etc.). Conséquemment, il n'est pas possible aujourd'hui de prendre une décision responsable en matière de développement de l'énergie sans mesurer de manière attentive les implications qu'auront nos choix sur ces enjeux fondamentaux.

À notre avis, il n'est pas possible non plus de faire des choix responsables en matière de développement des sources d'énergie sans prendre en considération aussi les modes de consommation. Il faut traiter ces questions de manière indissociable, notamment parce qu'il y a des usages pour lesquels certaines formes d'énergies sont plus efficaces, moins dommageables, plus utiles. Le cas du gaz naturel est d'ailleurs au centre d'un des pires

exemples que l'on puisse imaginer au Québec à cet égard. La centrale de production d'électricité à partir du gaz naturel qui a été construite à Bécancour n'a pas été utilisée depuis son ouverture en 2007. Cela occasionne des pénalités astronomiques pour Hydro-Québec (autour d'un milliard de dollars à ce jour¹), qui sont finalement assumées collectivement.

C'est en grande partie ce besoin d'intégrer les enjeux de consommation et de production d'énergie qui ont motivé les conseils régionaux de l'environnement à initier les Rendez-vous de l'énergie. Il s'agit d'une démarche collective et rassembleuse qui vise à mobiliser le Québec vers une transition énergétique stimulante et riche d'opportunités.

Le constat à la base de cette démarche, c'est que nous pouvons envisager des façons différentes d'occuper le territoire, de produire, de consommer, de nous chauffer et de nous déplacer. Le Québec compte une foule de ressources pour produire diverses formes d'énergies renouvelables et aussi pour utiliser l'énergie plus efficacement. De plus, notre province peut compter sur la contribution d'individus et d'organisations créatives ayant la capacité d'innover pour nous propulser vers l'avenir.

Les CRE et le RNCREQ sont de ceux qui accueillent ces défis positivement puisqu'ils y voient un projet de société stimulant et une façon de consolider le leadership international déjà acquis par le Québec en matière de lutte aux changements climatiques, de développement des énergies renouvelables et de positionnement en faveur d'une économie verte. Qui plus est, d'autres bénéfices seraient associés à la mise en œuvre d'une telle transition : amélioration de la qualité de l'air, opportunités commerciales pour les industries québécoises, renforcement de l'accessibilité aux services, développement des régions, amélioration de la qualité de vie des ménages, etc.

Bref rappel sur le contexte énergétique québécois :

- Le Québec est dépendant des énergies fossiles à 50 % et en particulier du pétrole.
- L'importation de ces ressources fossiles qu'il ne produit pas, coûte de plus en plus cher à la population.
- Le Québec est actuellement en situation de surplus d'énergie électrique.
- le Québec dispose d'opportunités considérables en matière d'économie d'énergie, d'efficacité énergétique et de ressources énergétiques renouvelables
- le Québec possède tous les atouts nécessaires pour mettre à profit ce vaste potentiel : universités, centres de recherche, savoir-faire et expertise à l'avant-garde, entreprises innovantes, accès à des technologies propres, accès au capital, mouvement coopératif et solidaire dynamique.

1. *Le Devoir*, « Un milliard de coûts inutiles pour Hydro-Québec », 30 juillet 2009.
<http://www.ledevoir.com/societe/260926/un-milliard-de-couts-inutiles-pour-hydro-quebec>

Commentaires sur le rapport préliminaire de l'EES2

Suite à l'analyse du rapport préliminaire de l'EES2, le RNCREQ émet cinq commentaires sur le contenu du rapport.

1. Section « Contexte et objectifs » : portée et orientations de la Stratégie

Nous reconnaissons que l'EES2 s'inscrit dans le contexte de la Stratégie énergétique du Québec 2006-2015, toutefois nous estimons que la formulation de la section « Contexte et objectifs » induit le lecteur en erreur en étant évasive, d'une part, sur la portée réelle de la Stratégie et, d'autre part, sur les orientations qu'elle contient en matière de valorisation des hydrocarbures.

Il faut ainsi éviter de laisser croire qu'en termes de politique publique, une stratégie a la même valeur qu'une loi cadre. Une stratégie propose des orientations qui sont loin d'être immuables et dont l'importance peut varier dans le temps. Sans entrer dans les détails inutiles, nous rappelons qu'en dépit du fait que le gouvernement ait fait appel, dans une certaine mesure, à la participation publique lors de son élaboration, les choix et orientations retenus par le gouvernement lors de l'adoption de la Stratégie énergétique n'ont pas fait l'objet d'un large consensus public. Aussi, il faut souligner que le contexte énergétique évolue très rapidement, ce qui influence nécessairement les orientations et les priorités.

Nous croyons que le rapport devrait être beaucoup plus clair sur le fait que la Stratégie énergétique ne dit absolument pas que la mise en valeur des hydrocarbures, qu'ils soient côtiers ou extracôtiers, doit se faire à tout prix. Dans le second paragraphe de la page 11, il est en outre mentionné que « Ce programme vise à encadrer une *éventuelle* mise en valeur des hydrocarbures en milieu marin, ... » [*nous soulignons*]. Or une éventualité est une chose qui peut se produire ou non. Conséquemment, il ne faut pas prendre pour acquis que cette mise en valeur est une fatalité.

La démonstration reste à faire sur la balance des bénéfices et des inconvénients, tant sur le plan économique, social et environnemental. L'exclusion récente de la zone de l'EES1 est d'ailleurs un exemple probant de cette affirmation. En somme, nous estimons qu'une EES aurait dû être réalisée sur l'ensemble de la Stratégie énergétique, plutôt que sur des filières en particulier.

Le RNCREQ a relevé cette lacune dès le départ et l'on doit aujourd'hui se contenter d'un processus incomplet qui ne répond pas à plusieurs attentes et besoins. Cela dit, même si l'on doit accepter le fait que l'EES2 n'est pas conçue pour évaluer à elle seule la pertinence de mettre en valeur ou non les hydrocarbures extracôtiers, elle doit fournir les informations qui permettront aux décideurs de le faire.

D'ailleurs, il est selon nous absolument essentiel qu'une analyse soit conduite sur la ou les alternatives possibles à cette mise en valeur. Rappelons que les objectifs de la Stratégie énergétique du Québec sont :

- renforcer la sécurité de nos approvisionnements en énergie;
- utiliser davantage l'énergie comme levier de développement économique;
- accorder une plus grande place aux communautés locales et régionales et aux nations autochtones dans le développement énergétique;
- consommer plus efficacement l'énergie;
- devenir un leader du développement durable;

Or nous doutons fortement que l'exploitation des hydrocarbures extracôtiers permettra de répondre à ces objectifs. Il faut donc pouvoir déterminer s'il serait néanmoins possible d'y répondre autrement. IL faudrait entre autres considérer les mesures d'efficacité énergétique, le développement des énergies renouvelables, la diminution de la dépendance au pétrole, etc.

2. Section « Contexte et objectifs » : contexte de l'ÉES

Nous estimons qu'il est réducteur de situer l'EES2 uniquement dans le cadre de la Stratégie énergétique considérant la portée d'une éventuelle exploitation des hydrocarbures extracôtiers sur d'autres politiques publiques tel que le Plan d'action québécois sur les changements climatiques, la Stratégie de développement de l'industrie québécoise de l'environnement et des technologies vertes, la Politique nationale de l'eau (incluant la gestion intégrée du Saint-Laurent), la Stratégie québécoise sur les aires protégées, la Stratégie et le Plan d'action québécois sur la diversité biologique, le nouveau Plan d'action Saint-Laurent (PASL), etc. En conséquence, ces politiques publiques doivent aussi faire partie du contexte de l'EES2 présenté en page 11 du rapport préliminaire.

Dans le même esprit, nous croyons que Genivar devrait bonifier son rapport, qui se veut dynamique et évolutif, en fonction de ce qui se fait en temps réel dans le domaine. Il pourrait notamment alimenter et étayer ses propos certains éléments pertinents de l'Évaluation environnementale stratégique sur les gaz de schiste.

3. Section « Contexte et objectifs », sous-section 1.2 : intégration des principes du développement durable

Conformément aux principes et à l'esprit de la Loi sur le développement durable, nous estimons que l'approche de l'EES2 devrait donner nettement l'avantage ou la priorité à la protection des écosystèmes du Golfe du Saint-Laurent, plutôt que l'exploitation des ressources. Le principe 12 de la Loi sur le développement durable (*Préservation de la biodiversité*), stipule en effet que : « la diversité biologique rend des services inestimables et doit être conservée au bénéfice des générations actuelles et futures. Le maintien des espèces, des écosystèmes et des processus naturels qui entretiennent la vie est essentiel pour assurer la qualité de vie des citoyens. »

En conséquence, nous considérons que les initiatives visant la désignation de zones de protection marines devraient avoir préséance sur celles qui visent l'exploitation intensive des ressources naturelles, telles que les hydrocarbures. Cela permet entre autres d'éviter le risque d'octroyer inutilement des droits pour lesquels il faudra verser des compensations financières afin de les révoquer.

L'une de ces démarches est actuellement menée par la Chaire UNESCO en analyse intégrée des systèmes marins, qui a été mandatée pour identifier des aires d'importance pour la conservation dans le Saint-Laurent marin. Ce mandat lui a été confié par la Table de concertation sur la conservation, un organisme qui a été mis sur pied par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

Une autre démarche, plus récente, consiste à mener une étude sur la création d'une aire marine protégée aux Îles-de-la-Madeleine. « Par ce geste, les gouvernements du Canada et du Québec concrétisent leur intérêt mutuel à approfondir les connaissances actuelles sur les caractéristiques uniques de la biodiversité des Îles-de-la-Madeleine dans le golfe du Saint-Laurent. »²

Par ailleurs, le rapport préliminaire fait état des relations entre les recommandations de l'EES2 et les principes de développement durable, lesquelles sont détaillées dans le tableau 8.4 aux pages 65 et 66. Nous sommes surpris de voir qu'aucun lien n'est établi avec les principes 2 et 14 de la Loi sur le développement durable.

Le principe 2 concerne l'équité et la solidarité sociale. Il énonce que les actions de développement doivent être entreprises dans un souci d'équité intra et intergénérationnelle ainsi que d'éthique et de solidarité sociale. C'est un principe fondamental qui est au cœur même de la définition du développement durable, à savoir « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ». Puisqu'on discute ici de l'exploitation de ressources non renouvelables, le souci d'intégrer ce principe doit assurément être prioritaire.

2. MDDEP, 5 décembre 2011 :
<http://www.mddep.gouv.qc.ca/infuseur/communiqu.asp?No=2008>

Le principe 14 porte quant à lui sur la production et la consommation responsable. Ce principe stipule que « des changements doivent être apportés dans les modes de production et de consommation en vue de rendre ces dernières plus viables et plus responsables sur les plans social et environnemental, entre autres par l'adoption d'une approche d'écoefficience, qui évite le gaspillage et qui optimise l'utilisation des ressources ». C'est le principe qui guide l'une des trois orientations principales de la Stratégie gouvernementale de développement durable (produire et consommer de façon responsable).

Nous estimons que l'absence d'intégration de ce principe est une lacune fondamentale, considérant qu'il est question ici de l'exploitation de ressources non renouvelables. L'EES2 doit s'assurer d'intégrer ce principe, ce qui favorisera la réalisation d'une étude portant sur les alternatives (rechercher les bénéfices de la réduction des besoins d'hydrocarbures avant de rechercher de nouvelles sources d'approvisionnement).

4. Faiblesses méthodologiques et questions éthiques

Nous considérons que le rapport préliminaire de l'EES2 comporte des faiblesses méthodologiques qui minent sa valeur et son utilité en tant qu'outil d'aide à la décision. Il soulève aussi des questions éthiques préoccupantes.

Premièrement, nous constatons que le rapport interprète des données insuffisantes.

Tel qu'en témoigne le paragraphe en gras au bas de la page 39, l'état des connaissances de la zone d'étude est déficient. Le tableau 8.1 de la page 61, qui présente les lacunes identifiées à ce chapitre, est une démonstration éloquente de cet état de fait. Or, le rapport présente néanmoins des analyses sur la base de ces données incomplètes en donnant une valeur nulle aux secteurs pour lesquels l'information n'existe pas. Nous considérons qu'il s'agit là d'une faute méthodologique qui doit absolument être corrigée. La seule analyse possible est que l'état des connaissances doit être nettement amélioré avant que quiconque puisse prendre le risque d'interpréter ces informations. Il faut donc cesser toute forme d'interprétation des données actuelles tant que l'état des connaissances sur cet écosystème fragile et vital ne sera pas meilleur. C'est encore un appel à la mise en application du principe de précaution et de prudence, considérant que l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures présentent des risques graves et irréversibles.

Au chapitre des éléments de recherche à approfondir, notons que le tableau 8.1 devrait identifier l'effet prévisible des changements climatiques sur la fragilité de l'écosystème marin du Golfe du Saint-Laurent, notamment en ce qui concerne la fréquence et l'intensité des tempêtes.

Deuxièmement, le rapport énonce des jugements insuffisamment fondée. C'est notamment le cas à la page 54 où on fait état des retombées économiques de la mise en valeur des hydrocarbures. Nous estimons que les données sur ces retombées économiques

sont absentes du rapport et ne permettent pas de juger si cela sera positif (à court, moyen et long terme) et encore moins que cela sera bénéfique pour la qualité de vie de la population.

Troisièmement, la valeur du rapport est ternie par le fait que le consultant se trouve en situation d'apparence de conflit d'intérêt, tel qu'en témoigne ces extraits d'un article du quotidien *Le Devoir* du 19 avril 2011 :

« La firme d'ingénierie qui réalise l'étude scientifique commandée par Québec pour évaluer les risques liés à l'exploitation d'hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent a acquis, il y a quatre mois, une entreprise albertaine spécialisée dans la conception et la gestion d'installations pétrolières et gazières, selon ce qu'a appris *Le Devoir*.

« En décembre dernier, la firme a mis la main sur l'entreprise Tundra Engineering Associates, de Calgary. Cette société compte 150 employés et "œuvre dans le secteur des installations de gaz naturel et de pétrole brut". Elle offre "des services de conception détaillée et de gestion de projets pour la réalisation d'ouvrages tels que pipelines et réseaux de collecte, stations de compression, installations pétrolières et gazières, usines de traitement de gaz naturel et systèmes de télémétrie", selon ce qu'on pouvait lire dans le communiqué émis le 8 décembre dernier par Genivar.

« Au début de 2009, soit avant d'obtenir le contrat pour l'EES, Genivar avait en outre acquis Wiebe Environmental Services, une entreprise de Calgary qui offre des services en gestion environnementale à des entreprises des secteurs du pétrole et du gaz naturel. »

5. Une seconde ronde de consultation

Considérant l'importance et l'ampleur des modifications qui devront être apportées au rapport préliminaire, ainsi qu'en raison du nombre important de questions en suspens et d'informations manquantes, nous estimons qu'une seconde ronde de consultation devrait avoir lieu avant le dépôt de la version finale du rapport de l'EES2. Cela contribuera à assurer le respect des principes de la Loi sur le développement durable, dont l'accès au savoir et la participation du public.

Recommandations

Recommandation 1

Clarifier la section « Contexte et objectifs » :

- en précisant les limites du cadre imposé par la Stratégie énergétique du Québec 2006-2012;
- en enlevant, à la page 3 (avis au lecteur), l'affirmation « du choix d'exploiter ou non les hydrocarbures »;
- en confirmant que les résultats de l'EES2, jumelés à ceux d'autres analyses (notamment économiques) serviront à éclairer la prise de décisions sur la pertinence ou non d'exploiter les hydrocarbures extracôtiers.

Recommandation 2

Que le MRNF de procède à l'analyse d'une alternative à l'exploitation des hydrocarbures québécois. Il sera ainsi possible d'en comparer les bénéfices socio-économiques à long terme.

Recommandation 3

Que l'ensemble des politiques publiques concernées soient prise en compte dans l'analyse, et pas uniquement la Stratégie énergétique.

Recommandation 4

Que le rapport soit revu de manière à mieux intégrer les principes du développement durable.

Les principes de précaution, d'équité, de consommation responsable et de protection de la biodiversité doivent notamment être intégrés. Cela implique en outre de prioriser la protection de l'écosystème avant son exploitation, et de chercher à réduire les besoins en hydrocarbures avant de les exploiter.

Recommandation 5

Que soient corrigées les faiblesses méthodologiques du rapport et que des dispositions formelles soient prises pour éviter les manquements à l'éthique.

Aucune décision favorable au développement des hydrocarbures extracôtiers ne devrait être prise sans une meilleure connaissance de l'environnement fragile concerné.

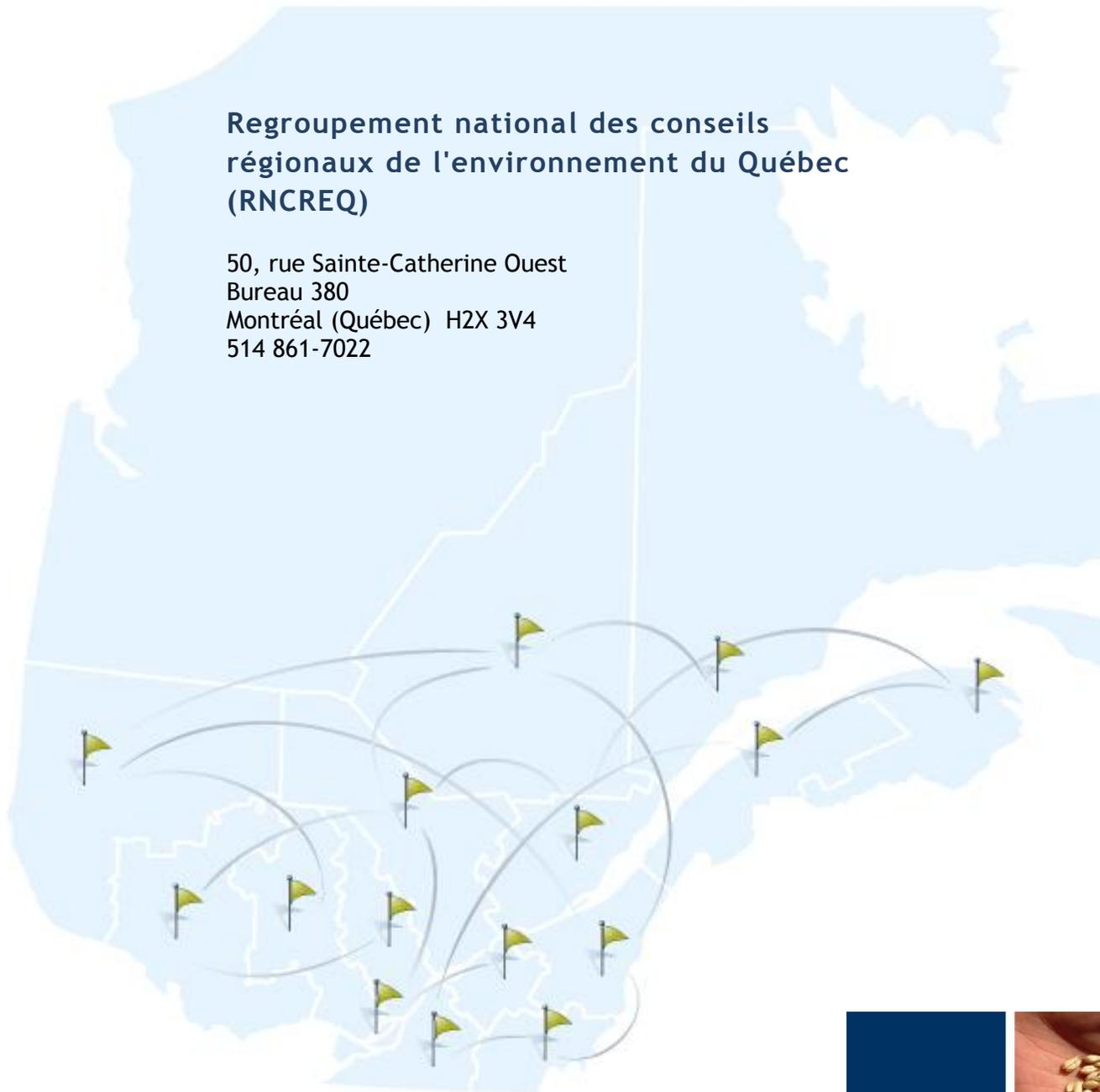
Recommandation 6

Les auteurs du présent mémoire recommandent la tenue d'une nouvelle consultation sur le rapport avant son dépôt final au MRNF.



**Regroupement national des conseils
régionaux de l'environnement du Québec
(RNCREQ)**

50, rue Sainte-Catherine Ouest
Bureau 380
Montréal (Québec) H2X 3V4
514 861-7022



La **force d'un réseau** au service
de l'**environnement** et du **développement durable**